

Communiqué de presse
Paris, le 16 janvier 2007

Le Grand Site de la Camargue gardoise en cours de restitution paysagère

En 2007 ce site, haut lieu du paysage français, fera peau neuve en rayant définitivement de la carte, l'ancienne cave coopérative d'Aigues Mortes construite illégalement en 1913.

Afin de conforter la volonté commune de restaurer les paysages dégradés, l'Etat a souhaité mettre en place, en accord avec les collectivités locales concernées, une « Opération Grand Site » en Camargue gardoise. Cette opération a été engagée en 1998. Elle concerne trois sites classés : le massif dunaire de l'Espiguette au Grau du Roi, les abords des remparts d'Aigues Mortes, des étangs de la Marette et de la Ville à Aigues Mortes et les marais de la Tour Carbonnière à Saint Laurent d'Aigouze.

Dès leur construction en 1913, les bâtiments de l'ancienne cave coopérative d'Aigues Mortes situés au pied des remparts sud ont fait l'objet de nombreuses critiques quant à leur impact sur le paysage. En effet, ils bloquent la superbe perspective paysagère vers ce bijou architectural. De plus, les parcelles concernées se trouvent à l'intérieur du périmètre du site classé par décret en mars 1993.

De nombreuses propositions d'acquisition ont été faites au fil des ans aux coopérateurs sans jamais aboutir à un terrain d'entente même si cette cave ne servait plus à la vinification depuis plusieurs années. Son utilisation se limitant à la vente de vin au détail.

Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise présent sur le territoire depuis 1993 dans le cadre d'une Charte d'environnement, a été désigné maître d'ouvrage compte tenu de son action au niveau des paysages et des sites.

En 1999, le Syndicat Mixte a lancé une procédure d'expropriation sur l'ensemble des bâtiments de la cave dans le cadre d'une DUP (Déclaration d'utilité publique).

Durant 7 années, la concertation des pouvoirs publics avec le Président de la cave n'a jamais cessé sans jamais aboutir lorsque le sujet de l'expropriation était abordé. De son côté la commune a acquis les terrains limitrophes pour les mettre à disposition des viticulteurs par bail emphytéotique dans la perspective de la construction d'un nouveau caveau de vente.

Bien qu'étant largement indemnisés, les coopérateurs ont contesté la DUP et mené des recours devant la justice. Ils ont été déboutés par les différents tribunaux (administratifs et judiciaires), mais ont persévéré dans l'occupation illicite des lieux. Après de multiples négociations et menaces d'expulsion par la force publique, les coopérateurs ont décidé la fusion de leur cave avec la cave des Sablons. Les locaux ont été libérés le 15 novembre dernier et le Syndicat Mixte a pu récupérer les bâtiments.

Lundi 4 décembre 2006 les premiers travaux de démolition ont pu commencer. Ils se termineront en février 2007 et seront suivis de travaux paysagers permettant notamment le retour de l'eau aux abords immédiats des remparts.

L'événement que représente la destruction de ce bâtiment a son importance car il a une histoire difficile et ponctue la fin d'un conflit vieux de 94 ans. Au-delà, c'est aussi la confirmation de la mise en œuvre d'investissements importants de l'Etat et des collectivités locales pour réhabiliter et mettre en valeur un haut lieu des paysages français, le Grand Site de la Camargue gardoise, membre du Réseau des Grands Sites de France.

Photos disponibles sur demande

Contact Presse Réseau des Grands Sites de France

Ericka Rolin / Terranuna

01 60 34 68 72

Ericka.rolin@terranuna.com

www.grandsitedefrance.com